Délibération du Comité Syndical Séance du 23 juin 2014

Délégués du Sivom : 27 Délégués en exercice Concernant la compétence

Présent : 17 Votant : 24

Détail des votes

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture de Béthune le :

Et publication du : 15/07/2014

Le Président



L'an deux mil quatorze, le 23 juin, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Sivom des 2 cantons s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux délégués le 16 juin 2014

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du Sivom le 16 juin 2014

<u>Présents</u>: Messieurs Jean-Louis COURTOIS, Philippe DRUMEZ, Dominique DELECOURT, Jean Michel DUPONT, Albert VIVIER, Jean-Marie DOUVRY, Jacques HERBAUT, Gérard VINCKE, Léon COPIN, Bruno TRACHE, Guy WAREIN, Alain DE CARRION, Alain DEGUERRE, Samuel OBLED, et Mesdames Ewa VIVIER, Sylvie CRETON, Corinne BILLAUD.

<u>Absents: excusés</u>: Messieurs Yves DUPONT, Yves MARLIERE, Jean-Michel LEGRAND, Fabrice BAVIERE, Daniel DELCROIX, Jean-Marc BLONDIAU, Gilles GOUDSMETT, Frédéric WALLET, Michel GEORGE, Gérard DELAHAYE.

Procurations: Monsieur Gérard DELAHAYE à Monsieur Guy WAREIN.
Monsieur Jean-Marc BLONDIAU à Monsieur Jean Michel DUPONT.
Monsieur Jean-Michel LEGRAND à Monsieur Jean Louis COURTOIS
Monsieur Daniel DELCROIX à Monsieur Jacques HERBAUT.
Monsieur Gilles GOUDSMETT à Monsieur Philippe DRUMEZ.
Monsieur Frédéric WALLET à Monsieur Dominique DELECOURT.
Monsieur Michel GEORGE à Monsieur Gérard VINCKE.

A été nommé secrétaire : Madame Sylvie CRETON.

2014/06/N°7

Domaine d'Intervention : Finances locales

SIVOM PARC - LOCATION D'UN GROUPE ELECTROGENE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le Service Animation organise chaque année une activité « SIVOM PARC ». Cette année, elle se déroulera du 04 juillet au 13 août.

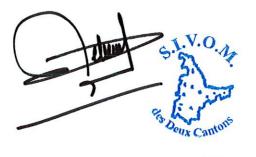
Pour permettre à celle-ci de se dérouler dans de bonnes conditions concernant l'alimentation des structures gonflables, le Président informe qu'il est dans l'obligation de louer un groupe électrogène de 40KVA.

Après consultation, il propose de retenir la Société HERTZ EQUIPEMENT située à Loos-en Gohelle pour un montant de 1 260,59 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2014.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Président à contracter avec la Société Hertz Equipement la location d'un groupe électrogène pour un montant de 1 260,59€ TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit Au registre suivent les signatures









La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.